

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 268**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Diplôme d'arme de la gendarmerie : Technicien supérieur de la sécurité publique

Nouvel intitulé : Gendarme mobile chef de groupe

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de le l'Intérieur - Direction générale de la gendarmerie nationale	Commandant de l'école de gendarmerie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Technicien supérieur de la sécurité publique a pour principales activités : - Commander un groupe au sein d'un peloton de gendarmerie mobile ou d'une section d'un régiment d'infanterie de la garde républicaine lors des missions de sécurité publique générale (protection des biens et aide aux personnes) et de maintien de l'ordre.

- Encadrer l'activité des personnels.
- Contrôler l'exécution des missions et l'application des directives du commandant d'unité.
- Participer à la formation et à l'instruction des personnels.
- Veiller au strict respect des règles de sécurité, notamment en matière d'intervention professionnelle.
- Mettre en œuvre les matériels en dotation dans l'unité.

Le Technicien supérieur de la sécurité publique doit être capable de : - Maîtriser la législation et les règlements relatifs à l'ordre public et au maintien de l'ordre

- Mettre en application un guide de raisonnement tactique
- Commander un groupe de combat
- Mettre en œuvre les techniques élémentaires du maintien de l'ordre au niveau d'un groupe agissant dans le cadre d'une unité constituée (escadron)
- Exercer l'autorité dans un cadre légal
- Analyser les situations et réagir de manière adaptée en missions de sécurité publique générale.
- Rédiger les écrits de service
- Maîtriser les matériels de dotation

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du diplôme d'arme de la gendarmerie - technicien supérieur de la sécurité publique exerce son emploi au sein des escadrons de la gendarmerie mobile.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1704 : Management de la sécurité publique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- UV1 - Compétences tactiques
- UV2 - Compétences physiques (tir et intervention professionnelle)
- UV3 - Compétences techniques (armement transmission et topographie)
- UV4 - Expression écrite et écrits de service
- UV5 - Compétences pédagogiques

Principales conditions d'accès à la certification :

- être sous-officier de gendarmerie, branche gendarmerie mobile
- être titulaire du certificat d'aptitude technique au 1er mai de l'année de candidature avec une moyenne égale ou supérieure à 12/20

Conditions d'accès à la VAE :

- avoir servi 10 ans minimum en tant que chef de groupe dans des unités constituées spécifiques au maintien de l'ordre et à la sécurité publique
- ne pas être déjà titulaire du diplôme d'arme ou du brevet d'arme de la gendarmerie

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Commandant en second de la légion de gendarmerie mobile ; commandant de groupement de gendarmerie mobile ; commandant d'escadron de gendarmerie mobile ; officiers et sous-officiers examinateurs ; personnel civil d'une autre administration ; gradé de la gendarmerie mobile.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Commandant en second de la légion de gendarmerie mobile ; commandant de groupement de gendarmerie mobile ; commandant d'escadron de gendarmerie mobile ; officiers et sous-officiers examinateurs ; personnel civil d'une autre administration ; gradé de la gendarmerie mobile.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 26 janvier 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend à compter du 1er janvier 2001.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

Certification suivante : Gendarme mobile chef de groupe